

**COMPTE RENDU**  
**Séance du 3 juillet 2020.**

L'an deux mil vingt le 3 juillet à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Elisabeth LHERAUX, Frédéric JOUSSELIN, Jean-Luc CAILLIE, Brigitte TRAVERS, Catherine BLERIOT, Pierre BIEUVILLE, Thomas GUYOMARC H et Arnaud DUFOSSE.

Absent : Laurent GARDIN.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAULT.

Nombre de membres en exercice: 11

Nombre de membres présents: 10

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 22/06/2020

**Objet : Vote du budget 2020.**

Nombre de présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2020 par 10 voix pour.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour la somme de 256 598.65 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 40 684.41 €.

**Objet : travaux du parking rue de la Mairie.**

Le conseil municipal décide de procéder aux travaux d'un parking rue de la Mairie.

Le devis de l'entreprise CCTP est retenu pour un montant HT de 13 456.50 euros, soit 16 147.80 euros TTC.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document ou à demander toute subvention afférente à ces travaux ;

Autofinancement : 8 639.50 euros.

Date des travaux prévus : second semestre 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Objet : travaux SIEGE concernant le branchement de l'antenne ORANGE.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser la demande du SIEGE concernant les travaux d'électricité, présentée le 21 avril 2020.

Cet avant-projet détaillé de l'opération mentionne le passage sur le chemin rural N°2.

Le conseil municipal décide par contre, à l'unanimité, d'accepter la demande du SIEGE concernant les travaux d'électricité lorsque le projet adressé à la commune sera présenté hors du chemin rural N°2.

**Questions diverses.**

- Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée rue du Moulin
- Une demande préalable a été déposée pour le remplacement d'un portail rue du Moulin
- Un arrêté du Maire va être pris pour autoriser la circulation uniquement aux véhicules légers et aux engins agricoles sur les chemins ruraux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SCAPIN', written over a horizontal line.